

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20260907-2026_042_BC_2B-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SEPT SEPTEMBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en
Nombre de présents : 10 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
Nombre de représentés : 3 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Eric RENE

OBJET

AFFAIRE N°2026_042_BC_2B
Demande de garantie d'emprunts de la
SEDRE pour l'opération Carré
Savane 1 - 43 LLTS sur la commune
de Saint-Paul

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Eric RENE - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 12

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Karim JUHOOR - Mme Manon VINCELOT

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
1 septembre 2026

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mr Erick FONTAINE procuration à M. Freddy BOYER

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026 042 BC 2B : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS DE LA SEDRE POUR L'OPÉRATION CARRÉ SAVANE 1 - 43 LLTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL

Le Président de séance expose :

Contexte

Lors des séances du 24 juin 2013 et du 20 octobre 2014, le Conseil Communautaire a validé les modalités de participation du Territoire de l'Ouest au titre des garanties d'emprunts, à hauteur de 100 % des opérations de logement locatif social de type Logement Locatif Très Social (LLTS) et du Prêt Locatif Social (PLS).

Le 16 mars 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'intervenir à 100 % en faveur des réhabilitations. Le protocole d'accord 2017-2020 relatif aux garanties d'emprunts en faveur du logement social, formalisant l'intervention de tous les partenaires, a été signé en novembre 2017. Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2021, il a été décidé de maintenir les modalités de participation du Territoire de l'Ouest au titre des garanties d'emprunts.

Par la suite, le protocole d'accord départemental 2022 a été signé le 6 février 2023.

Le Territoire de l'Ouest participe ainsi à 100 % aux garanties d'emprunts des opérations de logement locatif très social (LLTS) et de réhabilitation, conformément aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 (PLH 3).

Présentation de l'opération

La SEDRE sollicite une garantie d'emprunt pour la réalisation de l'opération Carré Savane 1 – 43 LLTS, sur la commune de Saint-Paul, dans le quartier PLH de Plateau Caillou – Saint-Gilles les Hauts et hors Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV).

L'arrêté d'attribution de la subvention de la DEAL, d'un montant de 2 202 600,00 €, a été signé le 7 août 2025 et enregistré dans la programmation de 2025.

L'opération Carré Savane 1, située dans la ZAC Renaissance 3, prévoit la réalisation de 43 logements locatifs très sociaux (LLTS), répartis dans 2 bâtiments en R+4.

La durée prévisionnelle des travaux est de 26 mois et la date d'achèvement des travaux est prévue pour le second semestre de 2028.

Le loyer prévisionnel des logements est de 6,07 €/m². Les niveaux de loyers par type de logements sont reportés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de logements	Loyer sans charge (moyenne)	Loyer chargé + assurance (moyenne)
T1 bis	6	339,69 €	402,92 €
T2	10	407,67 €	483,22 €
T3	17	495,37 €	586,81 €
T4	7	566,71 €	671,08 €
T5	3	709,00 €	839,15 €

Le coût de l'opération et son plan de financement s'établissent comme suit :

COÛT DE L'OPÉRATION	
Charge foncière	1 297 971,86 €
Bâtiment	7 104 070,04 €
Honoraires	1 056 080,71 €
TOTAL	9 458 122,61 €

FINANCEMENT DES DÉPENSES	MONTANT
Prêt construction	6 223 698,00 €
Prêt foncier	653 500,00 €
Total CDC	6 877 198,00 €
Subvention LBU construction	2 202 600,00 €
Fonds propres	378 324,61 €
TOTAL	9 458 122,61 €

Le contrat de prêt signé entre la SEDRE et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est consultable auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat, ainsi qu'en séance du Conseil Communautaire.

Pour information, le quota réservataire alloué au Territoire de l'Ouest pour cette opération est de 9 logements. En application de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), validée par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 21 juin 2018 puis par le Conseil Communautaire le 26 juin 2018, et par arrêtés préfectoraux n° 001632 et n° 001633 du 3 septembre 2018, les attributions se feront dans le respect des objectifs fixés pour le territoire.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/08/2026.

.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 07/07/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Vu les articles L. 5111-4 et L. 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°188099 en annexe, signé entre la SEDRE ci-après désignée « l'Emprunteur », et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- AUTORISER la garantie de l'emprunt de la SEDRE par le Territoire de l'Ouest à hauteur de 6 877 198,00 euros, pour l'opération Carré Savane 1 – 43 LLTS, à Saint-Paul conformément aux articles définis ci-dessous :

- **Article 1 : le Territoire de l'Ouest accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 6 877 198,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et les charges et conditions du contrat de prêt n°188099, constitué de 2 lignes de prêt.**

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 877 198,00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Article 2 : la garantie est apportée selon les conditions suivantes :**

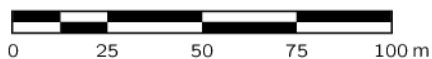
La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3 : le Territoire de l'Ouest s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président



- Données non contractuelles -
Sources de données éventuelles :
IGN, DGFIP, Collectivité



DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU TERRITOIRE DE LA REUNION ANNEE 2026 Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le  ID : 974-249740101-20260907-2026_042_BC_2B-DE			
NOM DU BAILLEUR		Société d'Equipeement du Département de la Réunion (SEDRE) 53, rue de Paris - BP 40172 - 97464 SAINT-DENIS CEDEX	
NOM DE L'OPERATION		43 LLTS CARRE SAVANE 1 - Ilot 2.16	
DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE			
OPERATION SITUE EN :		☐ opération d'aménagement (laquelle ?) : ZAC Renaissance 3 Saint-Paul	
		☐ opération logements collectifs	
SURFACE DES TERRAINS		3606 m²	
DENSITE DE L'OPERATION		43 Logements Locatifs Très Sociaux (L.L.T.S.)	
LOCALISATION DE L'OPERATION	Adresse		71 rue des Cardinaux PLATEAU CAILLOU 97460 SAINT-PAUL
	Références cadastrales		CW 1051
	SCoT : polarité urbaine (type 1, 2, 3, 4, ou Territoires ruraux Habités)		
	PLH	Quartier PLH	
		Rappels des objectifs de territorialisation	
	PILHI	Secteur prioritaire	
		Besoins	
	PLU (prescriptions)		AU3a
	PPR (prescriptions)		Néant
Numéro de PC		PC 974415 25 00190	
DETAILS DE L'OPERATION	Nombre de logement par produit (PLS, LLTS)		43 L.L.T.S.
	Typologie des logements		6 logements T1bis +V / 10 logements T2+V / 17 logements T3+V / 7 logements T4+V / 3 logements T5+V
	Niveau de loyer par typologie		Loyer de base mensuel moyen par typologie : Logements T1bis +V : 402,92 € Logements T2+V : 483,22 € - Logements T3+V : 586,81€ Logements T4+V : 671,08 € - Logements T5+V : 839,15 €
	Surface des logements par typologie		Surface Habitable moyenne par typologie : Logements T1bis +V : 50,60 m² Logements T2 +V : 61,80 m² - Logements T3+V : 75,05 m² Logements T4+V : 86,29 m² - Logements T5+V : 109,62 m²
	Répartition par quotas réservataires		13 logements : Etat - 09 logements : TCO - 21 logements : non réservés
EMPRUNTS	Montant prêt global		6 877 198 €
	Montant prêt foncier		653 500 €
	Montant prêt construction		6 223 698 €
	Exonération éventuelle de taxe		TFPB sur 25 ans
	Montage VEFA		non
	Défiscalisation ou crédit d'impôts		Crédit d'Impôts
SUIVI DE L'OPERATION (à compléter par le TCO)	Date de la délibération de la garantie d'emprunt par le TCO		
	Date prévisionnelle de livraison au dépôt de la garantie d'emprunt		
	Date de mise en chantier		
	Date de livraison prévisionnelle (à 6 mois de la livraison réelle)		
	Date de livraison réelle		